

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 10 Janvier 2024 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

	41
↳ Nombre de membres présents :	38
↳ Nombre de membres ayant donné procuration :	3

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 10 janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert-ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

REÇU le
10 JAN. 2024
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT

M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

Mme Marie-Paule DIETRICH, ayant donné procuration à M. Alain FERRY
Mme Marielle HELLBOURG, ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR
Mme Michèle ESCHLIMANN, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCOT
Mme Juliette OBERLE, Coordinatrice mobilité et climat
M. Gwennaël COHERGNE, Chargé de mission plan climat
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Frédéric BIERRY, Président CEA
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

N° 2024-246-PETR

EXPOSE

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 3500 habitants), le Comité Syndical doit débattre des orientations générales du budget, dans un délai de deux mois avant l'examen du Budget Primitif. Non soumis à un vote, ce débat permet une réflexion et un échange sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et les exercices suivants.

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 ont été établies sur la base des principes et hypothèses suivants :

Principes :

- ✓ Stabilité des contributions des membres, à l'identique depuis 2020 : 495 768€ ;
- ✓ Participation de la CCRMM et de la Ville de Mutzig à l'animation et à la gestion de Tremplin Entreprises ;
- ✓ Continuité dans l'action pour l'animation économique, Leader (ancien et nouveau programme), l'appui à la rénovation énergétique ;
- ✓ Poursuite de St'hopla avec Karos ;
- ✓ Finalisation de l'étude relative au développement des aires de covoiturage attribuée à TTK ;
- ✓ Finalisation de l'étude EnR attribuée au groupement Imae/Auxillia ;
- ✓ Poursuite de l'éco défi avec la CMA ;
- ✓ Provision de 100 000€ pour la révision du SCoT.

REÇU le

16 JAN. 2024

Hypothèses :

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

- ✓ Renouvellement par la Région de l'aide à l'ingénierie ainsi que de la labellisation chèque Créa et pôle Créa ;
- ✓ Maintien pour 2024 du dispositif SARE pour le financement du poste France Renov (EIE) ;
- ✓ Participation du Piémont des Vosges pour l'accompagnement des créateurs d'entreprise à hauteur de 3 100 € ;
- ✓ Rémunération en CEE sur la valorisation de travaux sur bâtiments publics et éclairage public à hauteur de 3 000€ ;
- ✓ Encaissement de la subvention ADEME pour l'étude EnR ;
- ✓ Encaissement du 1er versement TENMOD pour le développement du service de covoiturage ;
- ✓ Encaissement de la subvention de la CeA au titre du fonds innovation pour les études de covoiturage ;
- ✓ Obtention d'une subvention LEADER pour le développement du covoiturage ;
- ✓ Mobilisation du fonds vert et du fonds d'attractivité pour la mobilité (non chiffré).

Variables à arbitrer : moyens affectés à la mise en œuvre du SCoT, l'observatoire du PETR, l'animation du plan climat, le projet mobilité pour la partie vélo (signalétique + plan vélo)

Dans cette approche, le montant des charges, hors opérations d'ordre et amortissements, est estimé à 1 122 000€ dont :

- 27 % affectés au développement territorial (Leader+ Tremplin),
- 36 % à la transition énergétique,
- 21% au SCoT,
- 16 % pour la direction générale.

59% de ces charges correspondent aux frais de personnel chiffrés à 660 690€ (672 300€ au BP 2023) intégrant l'augmentation des charges et cotisations, mais sans évolution des effectifs. Le PETR dispose au 31 décembre 2023 d'une équipe de 11 personnes (10.5 ETP) répartis entre la direction générale (1,9 ETP), le service planification et urbanisme (1,6 ETP), la transition énergétique (3,4 ETP), le développement territorial (3,6 ETP).

Des actions prévues au BP 2023 qui ont été retardées ou non engagées sont reportées sur l'exercice 2024 : projet mobilité (étude des aires de covoiturage, signalétique vélo) pour 55 350€, ateliers et fiches SCoT (10 000 €), étude sur le potentiel EnR (71 280€), moyens pour la mise en œuvre du RGPD (13 200€).

D'autres opérations sont poursuivies et/ou reconduites : animation économique avec le pôle Créa, le réseau AC:TIONS et le projet de bourse aux locaux vacants (22 000 €), suivi et animation du plan climat (17 500 €).

Les propositions budgétaires intègrent en investissement la révision du site web (5 000€), des logiciels et moyens informatiques (18 000€), de l'équipement mobilier (3 000€), ainsi que des provisions pour la révision du SCoT (100 000€).

Le budget affecté à la communication est de l'ordre de 9 000 €.

Au niveau des recettes la part stable des cotisations des membres (495 768€) représente 44% des produits. Face à une baisse prévue du montant des subventions et rémunérations d'actes, estimé à 302 433€ (27% des recettes), le PETR devra compléter les produits d'exploitation par ses fonds propres à hauteur de 285 000€. Cette part pourra être réduite si des subventions sollicitées auprès de l'Etat (fond Vert) et de la CeA, (fond d'attractivité) sont obtenues.

Les subventions ou rémunérations d'actes prévues comprennent :

- la subvention de la Région au titre de l'ingénierie territoriale (40 000 €),
- le dispositif chèque Créa et pôle Créa de la Région Grand Est pour 31 000€,
- des financements FEADER pour le programme Leader pour 50 000 €,
- la Région et le dispositif SARE pour l'EIE labellisé France Rénove (68 025€),
- le 1er versement de l'ADEME dans le cadre du financement Tenmod 2022 du projet mobilité (30 000€),
- la subvention de l'ADEME pour l'étude de potentiel EnR pour 49 896€,
- le versement de la CeA au titre du fonds innovation pour les études relative au développement du covoiturage (26 512€),
- une aide Leader pour le projet mobilité (10 000€).

Des recettes liées à la valorisation en certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur les bâtiments communaux sont prévues à la baisse (3 000€).

Ces produits d'exploitation sont complétés par les participations au fonctionnement de Tremplin (34 100€) ainsi que la contribution d'OKTAVE (2000€).

Cet ensemble porterait le budget global à 1 122 000€, hors opérations d'ordre et amortissements.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi du 22 Juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;
- VU les articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs notamment à l'adoption du budget ;
- VU l'approche technique de la situation financière du PETR Bruche Mossig présentée à savoir notamment :
- Un tableau récapitulatif des contributions prévisionnelles des collectivités au titre de 2024, réparties selon les clés de financement en vigueur,
 - Les orientations en matière de gestion des effectifs,
 - Une projection prévisionnelle analytique du Budget Primitif de l'exercice 2024.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

REÇU le

ET APRES en avoir délibéré ;

16 JAN. 2024

A l'unanimité
Prend acte

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base d'un rapport portant sur le budget du PETR,

demande

au Président de préparer le budget 2024 selon les orientations ainsi définies,

autorise

le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Gilbert ROTH

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 16/01/2024

Publié le : 22/01/2024

